



9. Création d'un chemin pédestre Cheyres-Châbles, avec crédit y relatif

Fiche de projet

Nom du projet	Création d'un chemin pédestre Cheyres-Châbles, avec crédit y relatif	N° projet	TM-2020/4
		N° invest.	CG 2020/19
Mandant	Conseil communal	Chef de projet	Bernard Pochon

Préavis				
Service	Nom resp.	Date	Préavis	Commentaire
Conseil Communal	Pierre-Yves Dietlin	01.06.20	OK	-
Boursier	François Guerry	25.05.20	OK	-

1. Contexte

Suite à la proposition de Mme Krisztina Prébandier, alors Conseillère générale, acceptée le 2 octobre 2017, le Conseil communal a étudié la possibilité de créer un sentier pédestre reliant Châbles et Cheyres.

Notre souhait de vous proposer un projet de qualité a été renforcé par le résultat du sondage effectué auprès de la population au mois de janvier. En effet, 80 % des répondants trouvent la création d'un chemin pédestre entre les deux villages importante, voire très importante. Elle représente pour nous tout le symbole de la fusion.

En premier lieu nous avons esquissé 4 tracés possibles et nous avons contacté les propriétaires concernés. Nous avons également abordé un bureau de géomètre et un bureau d'ingénieur pour évaluer les faisabilités.

Lors du choix du tracé à développer nous avons tenu compte des critères suivants :

- Sécurité des usagers
- Alternative de qualité par rapport aux différents passages déjà utilisés par les randonneurs
- Possibilité d'un accord avec les propriétaires des parcelles concernées et leurs conditions
- Distance à parcourir optimale
- Utilisation des tronçons construits existants

2. Etude des variantes

Nous avons étudié 4 variantes (cf. plan annexé) que nous vous avons déjà présenté en 2019. La variante 4 longeant la route cantonale a rapidement été écartée.

Variante 1 « tracé naturel »

Variante proposée par le Conseil général. Elle traverse plusieurs parcelles privées. Le refus de servitude d'un propriétaire et les compensations demandées par un autre propriétaire nous ont poussés à abandonner ce tracé.

Variante 2

Cette variante est la moins onéreuse. Par contre, elle utilise un chemin existant non aménagé et utilisé par les VTT (et Elsa Bike) ce qui pose un problème de sécurité. De plus, ce tracé est le plus sinueux et le moins direct. Nous l'avons donc abandonné.

Variante 3

C'est le tracé retenu et réétudié sur place avec la participation de M. Gomonet, responsable de la voirie et d'un représentant du SFF.

3. Description du projet

Le tracé

Le tracé proposé se trouve entièrement sur la parcelle communale 7002. Juste après le passage de la parcelle 7001, il bifurque sur la droite, croise le passage existant puis il serpente jusqu'au chemin du Communeau. Des escaliers seront aménagés sur les tronçons les plus pentus. Le tracé reste direct et respecte les contraintes citées précédemment. Notons que tout autre tracé demanderait également des aménagements similaires.

Le projet pourra être complété en deuxième temps par la sécurisation du passage du ruisseau du Moulin à côté de la route cantonale. Son coût estimé fait partie du crédit demandé.

Démarches administratives

La création d'un chemin pédestre est soumise à une demande de permis de construire ordinaire avec consultation des différents services cantonaux. Les plans doivent être déposés par un bureau d'ingénieur. Le terrain étant accidenté, le recours à un bureau de géomètre est nécessaire.

Aménagements techniques

Le manuel « Construction et entretien des chemins de randonnée pédestre » édité par la Confédération, Suisse Rando et l'OFROU propose les profils types pour l'aménagement du tracé. Vous trouvez quelques exemples dans le document annexé. Les impératifs du terrain vont influencer le choix final des aménagements. Ces derniers devront assurer la praticabilité et la sécurité en tout temps et inciter les habitants à la mobilité douce.

Coûts

Un bureau d'ingénieur nous a déjà accompagnés dans le processus d'élaboration de ce projet et nous souhaitons continuer cette excellente collaboration. Les coûts sont les résultats d'une estimation et ne sont pas basés sur des offres reçues. Des coûts plus précis ne peuvent être donnés sans le relevé précis du terrain et l'étude préalable du bureau d'ingénieur.

La longueur estimée dans la forêt (tracé prolongé sur plan en pièce jointe)	~ 150 m x 4 (y compris le talus)	CHF 80-120.-/m ²	CHF 72'000.- max.
La longueur le long de la RC	~ 50m x 2 (sans talus)	CHF 60-80.-/m ²	CHF 8'000.- max.
TOTAL HT			CHF 80'000.-
Divers et imprévus	(y compris abattage)	+ 25 %	CHF 20'000.-
TOTAL DES TRAVAUX HT			CHF 100'000.-
Ingénieurs géomètres			CHF 6'000.-
Ingénieurs génie civil			CHF 18'000.-
TOTAL DES HONORAIRES HT			CHF 24'000.-

Travaux HT	CHF 100'000.-
Honoraires HT	CHF 24'000.-
TVA 7.7%	CHF 9'548.-
Divers et imprévus	<u>CHF 1'452.-</u>
TOTAL	CHF 135'000.-

4. Financement et amortissement

- Financement : emprunt
- Réserves : utilisation de la réserve *Participation cantonale Fusion*
- Intérêts : 1 %, soit CHF 1'350.-/an
- Amortissement : 10 % soit CHF 13'500.- sur 10 ans sur l'immobilisation corporelle et sur l'affectation de la réserve qui est liée à partir de l'année suivant la fin des travaux

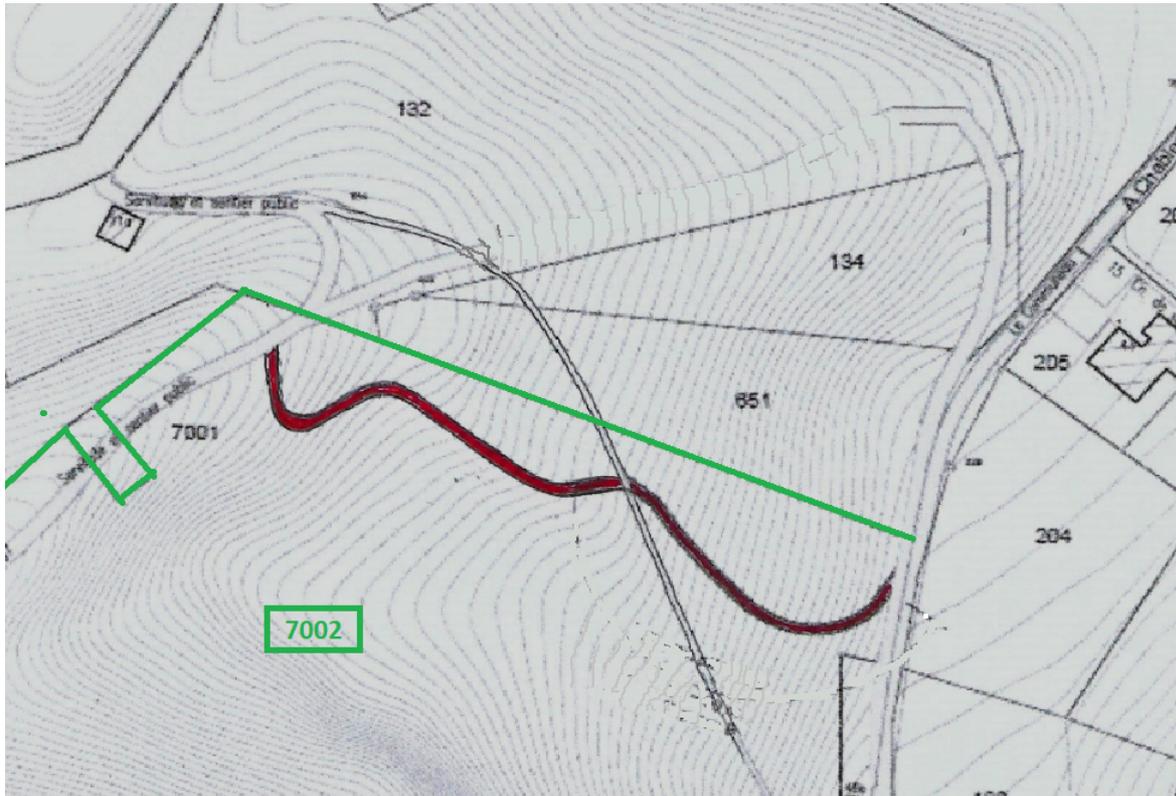
Demande de crédit :

Le Conseil communal vous demande l'octroi d'un crédit de CHF 135'000.- pour la construction d'un chemin pédestre reliant Châbles et Cheyres.

Cheyres-Châbles, mai 2020
Bernard Pochon, Conseiller communal

Annexes : variantes, plan et illustration profils types

Tracé approximatif, à affiner après relevé du géomètre



Profils type à adapter

